Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212900823-20260709-DCM_2026_038-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de l'ÎLE-DE-BATZ, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GRALL Éric, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GRALL Éric, GLIDIC Armand, RACHENEUR Bénédicte, TANGUY David, CREACH Alexia, MORLET Marie Christine, GUEZOU Marie-Madeleine, GAURICHON Jean-Luc, SEITE Cyrille, TREBAUL Jacques, DIRAISON Anne
Absents excusés :
Absents : -
Secrétaire de séance : Mme DIRAISON Anne

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2026-038 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 transmis par courriel le 2 juillet dernier et qui doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers municipaux adoptent ledit procès-verbal à 9 voix pour et 2 voix contre (Mme Diraison Anne et M. Trébaul Jacques).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire, Éric GRALL	Le Secrétaire de séance, Anne Diraison
MAIRIE DE L'ILE DE BATZ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 29253	